

Compte rendu du Comité technique du 16 juin 2015

Présidence : Lucie Muniesa, Secrétaire générale adjointe.

OS présentes : SUD, CGT, CFDT, FSU, UNSA

Plusieurs points importants au sein de cette instance :

Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire : ou combien serons-nous pour mettre en œuvre les missions du ministère après les arbitrages budgétaires ?

Évolution de l'organisation de la DICOM et mesures d'accompagnement

La situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques ; ou comment réussir à ne pas dire ce que ses prédécesseurs n'ont pas réussi à achever.

La situation des salles de formations du département de la formation scientifique et technique ; ou aurons-nous encore les moyens de former les agents de la DGP, des Dracs et des SCN et les professionnels du patrimoine et dans quelles conditions ces missions pourront-elles s'exercer ?

Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale : traduction : Où exercerons-nous nos missions ?

Charte de déconcentration : ou comment l'administration s'adapte-t-elle au contexte de la déconcentration, de la décentralisation, de la réforme territoriale.

Les emplois, ce point avait fait l'objet d'une demande d'inscription de la part de tous les syndicats :

La demande initiale des syndicats portait sur les emplois pour les années 2015-2018. Nous ont été transmis que l'état des lieux 2014, 2015 et rien sur les perspectives 2016-2018. La présidente du CT nous a précisé que les suppressions d'emplois étaient de 45 ETP pour 2016 et de 45 ETP en 2017. Les OS ont demandé également à ce que leur soient fournis un état des départs à la retraite.

L'administration nous a fourni un document relativement complet sur les emplois au MCC, au sein du périmètre de l'administration centrale (DG, SG et SCN) et de sa répartition entre les autorités d'emploi (SG, DGPAT, DGCA, DGMIC, DGLFLF, cabinet, IGAC).

On peut constater des pratiques différentes entre les autorités d'emploi. En effet, le plafond d'emploi, les capacités de recrutement, sont saturées voire dépassées à la DGPAT par exemple quand d'autres autorités d'emploi affichent une vacance de postes qui peut frôler la vacance structurelle. Ces directions ont aussi plus facilement recours au recrutement d'agents contractuels. De ces pratiques, on peut en déduire que la répartition de la misère des emplois n'a pas été juste et que l'affichage théorique des emplois se heurte à la réalité des missions du ministère, à la question de l'accueil du public, de la sécurité...

On pressent également que chaque autorité d'emploi est à la recherche d'une poche secrète où elle pourrait déduire des postes pour tenir enfin les exigences intenable du schéma d'emploi ministériel. Jusqu'à quand la manipulation des créations de postes sur le 7/7 consenties par le ministère du budget va-t-elle tenir sachant que les projets ne sont pas validés par les instances des établissements concernés ?

Sud Culture a demandé des précisions sur les postes ciblés dans les suppressions de postes (en terme de catégorie A, B ou C), sur les agents contractuels (CDI/CDD), sur l'accueil en détachement des agents

d'autres ministères ou fonctions publiques,

Les documents fournis nous indiquent que le MCC rentrait peu ou prou dans le schéma imposé par les différents gouvernements qui ont fait des politiques publiques et de l'action publique leurs cibles privilégiées pour répondre aux exigences de diminution des dépenses. Néanmoins, l'équilibre est fragile et les agents savent à quel prix sur le terrain ces diktats se paient. Après l'aveu du Premier Ministre sur la faute du début de mandat sur la baisse des crédits du MCC, il serait temps qu'il reconnaisse que sa politique de l'emploi public n'est pas non plus à la hauteur des enjeux de la politique culturelle.

DICOM :

Le travail de réorganisation est toujours en cours avec des précisions sur les mesures d'accompagnement pour les agents notamment en matière de formation. Même si la présidente du CT affirme que l'objectif de cette réorganisation n'est pas la réduction des postes, on a toujours quelques méfiances à l'égard de l'administration. Lorsque nous serons présentées les différentes fiches de postes au prochain CHS-CT, nous serons en mesure de vérifier la véracité de ces intentions.

DGP :

L'archéologie urbaine :

Les représentants du CHS-CT avaient souhaité que soit porté à l'ordre du jour un point sur l'antenne de Tours d'un service de la sous-direction de l'archéologie, plus connu sous son ancienne appellation, CNAU. En effet, une visite du CHS-CT est prévue dans le contexte particulier où la ville de Tours, détentrice du bail, indique qu'elle y mettra un terme en décembre 2015. Il nous semblait important de connaître les intentions de la DG concernée. Et apparemment, rien de nouveau. L'entreprise de démolition du service a été entamée il y a de nombreuses années malgré la reconnaissance scientifique des pairs sur l'intérêt d'un tel service. Celle-ci n'est apparemment pas stoppée et les explications du nouveau sous-directeur à l'archéologie n'ont pas convaincu.

Les OS ont demandé une suspension de séance et à leur retour ont demandé à ce que l'administration s'engage sur un déménagement à Tours.

Le service formation de la DGP :

Rappel des épisodes précédents : Des travaux sont prévus aux Archives Nationales qui vont rendre inaccessibles les deux salles de formation. La DGP affirme haut et fort que des solutions alternatives sont prévues au sein des Archives nationales. Ces affirmations laissent dubitatifs les nombreux agents des Archives présents. De plus Sud Culture rappelle que la salle informatique ne comptait que dix postes et que si on souhaitait vraiment faire une étude des besoins, on ne s'arrêterait pas à un état des lieux de l'existant.

La présidente du CT s'est engagée très fermement sur une recherche de lieux proches des bureaux actuels des agents. Le représentant de la DGP a affirmé que l'avenir du service n'était pas en jeu.

Immobilier :

Un nouveau chapitre de la défense de nos conditions de travail s'ouvre avec la négociation du nouveau SPSI, schéma pluri-annuel de stratégie immobilière.

En fait de stratégie, il n'y en a guère. La question est toujours de limiter les espaces des agents et surtout ceux qui ont l'outrecuidance de vouloir rester dans Paris intra-muros. Entre 2009 et 2013, il y a déjà eu réduction du nombre d'implantations du ministère. D'ailleurs on peut rappeler les belles opérations immobilières menées par France Domaines dans le cadre de la vente de l'hôtel de la rue Saint Dominique ou celle de l'hôtel de Vigny. Mais cette même logique de densification doit se poursuivre voire se développer au-delà du périphérique.

En effet, le bail de l'immeuble de la DGCA venant à terme en décembre 2017, le ministère s'est tourné vers France Domaines pour travailler sur une nouvelle localisation. Les scénarios sur lesquels travaillent l'administration, qui ont été diffusés sur Sémaphore, sont les suivants :

– regroupement de tous les services d'administration centrale sur un seul site en périphérie, proche ou plus lointaine, qui n'excède pas plus de 40 minutes d'accès à Valois.

– maintien du site des Bons-Enfants avec une densification en prime. Resteraient 205 à 300 agents à reloger (DGCA et ceux actuellement installés rue des Pyramides) soit aux Archives Nationales soit en proche périphérie.

France Domaines serait déjà au travail sur la première hypothèse, trop pressé de nous voir quitter l'hypercentre de Paris que nous ne méritons sûrement pas.

Le calendrier est très serré. Le ministère doit présenter sa copie auprès du CIE (comité de l'immobilier de l'Etat) en septembre et les arbitrages devraient être pris avant la fin de l'année pour des déménagements à l'horizon 2017-18.

Les OS ont fait savoir que les hypothèses présentées n'étaient pas acceptables en l'état. La densification des Archives Nationales ne peut être envisagée sans tenir compte du contexte de la fermeture du site de Fontainebleau. De plus les mouvements immobiliers de tous les ministères induisent un accroissement des versements aux Archives. Quelle place restera-t-il pour accomplir les missions et ce, dans de bonnes conditions de travail ?

La mobilisation des agents sera importante pour défendre nos conditions de travail. Cette politique immobilière de l'État qui se fait au détriment des agents et au profit des grands groupes immobiliers doit être combattue.

Charte de déconcentration :

Ce point a été inscrit pour avoir un débat sur l'adaptation des services des DG et du SG à ce nouveau tournant de la déconcentration. Nous laissons à nos collègues des Dracs le débat sur le pouvoir grandissant des Préfets sur leurs missions et les crédits des services déconcentrés. La question qui se pose en administration centrale est comment accompagne-t-elle les Dracs dans cette étape. La revue des missions a été plus déstabilisante pour les services déconcentrés que pour l'administration centrale. Dans ce moment spécifique de la réforme territoriale, les agents des Dracs ne doivent pas être la variable d'ajustement de la politique ministérielle et les services déconcentrés, le laboratoire des renoncements des politiques publiques. Cette charte nous concerne tous. Une déconcentration réussie, des services déconcentrés renforcés, c'est la préservation des missions de tout le ministère.

Lorsque vous subissez une dégradation de vos conditions de travail, des problèmes en matière d'hygiène, de sécurité, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentant-e-s **Sud Culture Solidaires,**

**Sud Culture Solidaires,
61, rue de Richelieu, 75 002 PARIS**

TEL : 01 40 15 82 68

COURRIEL : sud@culture.fr

Sud Culture Solidaires, le 23 juin 2015